

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 43 (1985)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Pays de Neuchâtel : son identité, son environnement  
**Autor:** Bauer, Gérard F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-139296>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pays de Neuchâtel, son identité, son environnement<sup>1</sup>

Gérard F. Bauer,  
*Neuchâtel*

## Introduction

Il faut savoir vivement gré à l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg d'avoir organisé, avec le concours de l'Université de Neuchâtel, ce colloque interdisciplinaire, consacré au *Pays de Neuchâtel*.

Il s'agit là, en effet, d'un exercice interdisciplinaire et d'un exemple de coopération interrégionale, qui méritent à l'avenir d'être multipliés.

\*

Quels que soient son contenu politique et économique, son évolution dans l'espace et le temps, il faut, d'emblée, souligner l'intérêt qui s'attache à l'étude des politiques régionales en Suisse, qu'il s'agisse:

- des origines historiques des régions économiques en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier;
- de leur étiolement progressif au cours de l'ère d'expansion industrielle du XX<sup>e</sup> siècle;
- de la réapparition dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle d'un régionalisme économique, voulu ou [et] conséquence d'une orientation nouvelle commandée par un ensemble de facteurs politico-économiques.

Une telle étude, une telle réflexion revêtent une importance d'autant plus grande qu'elles portent nécessairement en Suisse sur l'évolution parallèle des orientations économiques et politiques, des solutions économiques et fédéralistes.

Dans ce que nous observons et nous vivons aujourd'hui sur le plan économique et sur celui du fédéralisme, s'agit-il d'une survivance imprégnée de nostalgie, d'une attitude défensive ou de l'amorce d'un renouveau économique et fédéraliste, adapté à notre époque et porteur d'avenir?

\*

L'analyse de la « crise » des années 1970, que le canton de Neuchâtel a été l'une des régions à ressentir le plus vivement, le diagnostic qui en a été fait — conséquences des mutations économique-technologiques en cours et tardivement prises en considération, aggravées des accidents conjoncturels —, la réflexion qui en est résultée et qui est à l'origine de sa

---

<sup>1</sup> Colloque interdisciplinaire: économie et politique — Politiques économiques, régionales et interrégionales: survol rétrospectif et prospectif, observations et réflexions. Organisé par l'Institut du fédéralisme [Université de Fribourg], avec le concours de l'Université de Neuchâtel, à la Cité universitaire de Neuchâtel, le 31 mai 1985.

promotion économique moderne et des objectifs qui lui sont assignés, les résultats, d'ores et déjà enregistrés, font du canton de Neuchâtel, de l'orientation qu'il a prise, un cas-école, qui mérite toute notre attention.

### **Généralités: un survol rétrospectif**

Dans le cadre de notre contribution de ce jour, nous nous bornerons à rappeler quelques-unes des caractéristiques de l'évolution économique suisse au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle et à identifier leurs principaux acteurs.

\*

Les racines de l'épanouissement de l'ère industrielle et de l'économie contemporaine en Suisse sont éminemment de nature régionale.

Les principaux acteurs de cette mutation sont dans les régions de l'époque des entrepreneurs, dont le pays de Neuchâtel s'est enorgueilli d'en compter de nombreux, qui, à leur tour, ont donné naissance à des dynasties en Suisse et à l'étranger, créateurs et propulseurs de ce qui allait être l'expansion économique de la Suisse.

Bornons-nous à rappeler les exemples fameux des créateurs des industries alimentaires, métallurgiques, textiles, horlogères, des auteurs du tourisme suisse.

C'est parallèlement à la naissance de l'actuelle Confédération, à la création du « marché commun » suisse, à la réalisation de l'unité monétaire suisse que se sont développés dans nombre de nos cantons les industries, succédant à l'artisanat, le réseau des services commerciaux et bancaires, une hôtellerie personnelle de renom international.

La Suisse de cette époque est faite d'un ensemble de régions économiques. Il n'y a pas encore, en effet, de Suisse économique à proprement parler.

\*

Ultérieurement et progressivement, avec la création et la multiplication des nouveaux types de sociétés économiques (dont la société anonyme), la diversification des sources de financement de l'industrie, le développement des moyens de communications internes et avec l'étranger, apparaît et s'impose un phénomène de concentration géographique, économique et juridique.

Cette évolution entraînera l'affaiblissement de l'identité personnelle au profit du groupe, celle de l'enracinement à la région d'origine, le renforcement accéléré de telles régions les plus propices à la concentration — géographiquement ou [et] résultant d'une politique avisée des communications ferroviaires — au détriment des autres régions moins favorisées ou moins préoccupées de leur avenir.

### **L'actualité et l'avenir des politiques économiques régionales, en général et en Suisse**

La région économique, son renouveau en Suisse comme dans nombre de pays européens, les politiques qui tendent à la promouvoir sont-elles l'expression fugitive d'une mode,

d'une préférence irrationnelle, un effet de la « crise » des années 1970, un remède de fortune, une manière de réflexe collectif de défense, ou s'agit-il de la résultante d'une combinaison de facteurs, non pas accidentels, mais, tout au contraire, susceptibles de susciter des orientations nouvelles, facteurs au nombre desquels il faut placer en premier plan les mutations technico-scientifiques, qui caractériseront la fin du XX<sup>e</sup> siècle ?

L'une des questions préjudicielles, que l'on doit se poser lorsqu'on définit aujourd'hui une politique régionale, au moment de la mettre en œuvre et qu'on lui assigne des objectifs concrets, c'est, en effet, de savoir si les mutations en cours, aux multiples conséquences économiques, politiques, humaines et géographiques, sont compatibles avec une orientation régionale moderne, s'ils peuvent a fortiori l'appuyer ou la requérir.

\*

L'irruption, l'invasion de l'électronique — pour ne mentionner qu'une des mutations, qui nous sont les plus familières — sa substitution, plus ou moins étendue à la mécanique, la multiplicité de domaines d'application ont, d'ores et déjà, déployé leurs effets sur les structures de nos industries, la nature de leurs productions et de leurs services, de leur localisation.

Le canton de Neuchâtel en a, l'un des premiers, vécu les conséquences.

Si, dans un premier temps, cette région, faute d'avoir su toujours prévoir de telles mutations, en a subi de plein fouet les premières atteintes, aujourd'hui, tirant de ces récentes expériences des leçons sévères et salutaires, elle est en voie de découvrir et de tirer profit des diverses opportunités — nouveaux produits, systèmes, services, nouvelles associations et localisations — que ces mutations suscitent ou favorisent.

Tandis qu'on prônait au titre de l'efficacité, encore au cours de récentes décennies, la concentration des entreprises, au risque de dépouiller les régions de leur identité, aujourd'hui on proclame que l'avenir appartient aux entreprises, moyennes et petites, réparties dans les régions.

Une fois encore, s'agit-il d'une mode, d'une attitude, née des déceptions issues de la solution des concentrations industrielles et de services ou provoquée par les problèmes croissants que posent conséquemment les agglomérations ?

Bien que la réponse soit malaisée, on peut penser que l'organisation économique dans les dernières années du XX<sup>e</sup> siècle se caractérisera dans le monde occidental, en Europe, certes à des degrés, des intensités différents, par la coexistence d'un réseau de sociétés multinationales, transfrontalières — aux formes et aux structures adaptées à leurs activités complexes, industries, services, ou industries-services — et d'un ensemble d'unités petites ou moyennes, caractérisées par leurs produits, systèmes et services, à la fois autonomes et liées aux grandes entités economico-financière-techniques par leurs échanges de services ou indépendantes et hautement spécialisées.

\*

L'on assiste et assistera, sans doute, au renforcement de l'identité personnelle des centres d'activités avec leur spécialisation économique, technique, de service.

L'introduction et la diffusion, appelée à être générale, de l'informatique, de l'informatique personnelle, ne manqueront pas de donner à l'individu, à l'entreprise, à la recherche

d'une nouvelle raison d'être, d'une nouvelle identité dans cette époque de mutation, la personnalité et l'efficacité requises, que les dernières décennies rendaient malaisées.

L'informatique, en effet, améliorera la qualité de l'information, en accélérera la circulation. Elle atténuera le besoin, la nécessité actuelle de proximité. Elle permettra ainsi, avec la modification des rapports de services, la décentralisation des centres d'activités industrielles et de services, en les dotant des mêmes moyens, que ceux offerts aux concentrations économiques et aux agglomérations présentes. Elle facilitera, enfin, à l'entreprise moyenne ou petite l'intégration des nouvelles technologies.

C'est un réel redéploiement économique — non pas planifié et réalisé par voie autoritaire ou par intervention directe de l'Etat — et un renouveau de l'esprit d'entreprise, qui deviendront possibles, parce que fructifiant sans retard les moyens nouveaux successivement mis à disposition par l'évolution technologique.

C'est ainsi que les entreprises de services, qui jusqu'ici s'agglutinaient par nécessité aux grandes entreprises industrielles et aux concentrations démographiques, vont être conduites à modifier progressivement leurs orientations stratégiques et à réviser leurs organisations spatiales<sup>2</sup>.

\*

Si la région économique peut s'avérer à nouveau un facteur efficace de développement économique-social, si une politique économique régionale peut se révéler un instrument valable, ce sera seulement dans la mesure où elles seront conçues et réalisées dans un contexte national et international et soumises aux conditions impératives de leur adaptation constante à la concurrence et aux mutations technico-scientifiques.

\*

Tandis que nous avons vu dans plusieurs Etats européens, voisins en particulier, et au cours des années de croissance d'avant les années 1970 la politique régionale consister dans des tentatives de redistribution des activités économiques dans l'espace national au profit de régions, dites marginalisées, par l'allocation d'avantages, de primes de localisation, de subventionnements à la création des infrastructures jugées nécessaires, les années de « crise » des dix dernières années, suivies de celles marquées par les mutations que nous venons de décrire sommairement, ont démontré, d'une part, la vanité d'une politique régionale planifiée et réalisée de « haut en bas » et, d'autre part, l'efficacité d'une politique régionale conçue et mise en œuvre de « bas en haut », favorisant la création de capacités de décisions décentralisées<sup>3</sup>.

En Suisse, en raison de ses structures fédéralistes, de la nature constitutionnelle, traditionnelle et éprouvée des compétences respectives des pouvoirs publics et de l'économie et de leurs rapports, et des expériences accumulées en matière de politique régionale, seule, l'ap-

---

<sup>2</sup> Voir, à ce sujet, les exposés économique-scientifiques présentés lors du récent colloque international (22-23.4.1985), organisé par la Société royale belge des ingénieurs et des industriels et l'Association de science régionale de langue française, consacré au thème « Technologies nouvelles : condition de renouveau des régions en crise ? ».

<sup>3</sup> Cf. Séminaire d'inauguration de l'Institut de recherches économiques et régionales (IRER) de l'Université de Neuchâtel (24.1.1985), en particulier : « Les grandes tendances de la science et de la politique régionale », de M. Alain Sallez, professeur à l'ESSEC et à l'ENPC (Paris).

proche « bas en haut », encouragée, à titre subsidiaire, par la Confédération et les Cantons, si besoin appuyée d'une péréquation financière, est réaliste et efficace<sup>4</sup>.

Toute politique régionale, dictée par le pouvoir central, qui aurait pour objectif de redistribuer les activités économiques sur l'espace suisse à des fins d'harmonisation, est contraire à l'ordre constitutionnel de notre Pays, illusoire économiquement eu égard à la mouvance permanente des mutations technico-économiques, et aux impératifs de la concurrence croissante. Elle viderait, tôt ou tard, le fédéralisme politique de sa substance.

Tout au contraire, la région, conçue et voulue comme centre d'initiatives et de décisions — qui implique la coopération permanente des responsables de l'économie et des pouvoirs publics cantonaux — offrant les avantages de l'enracinement, de la responsabilité personnelle, des traditions de travail, d'affinités favorables — peut et doit être l'un des moteurs de renouveau économique, un relais utile avec les autres régions complémentaires de la Suisse, ouvert à l'étranger, prenant ainsi la succession, sur le plan régional, des dynasties économiques des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, autrefois fortement enracinées dans les diverses régions suisses et commerçant activement avec l'étranger<sup>5</sup>.

\*

Le Pays de Neuchâtel, autrefois et aujourd'hui, représente et constitue un excellent exemple d'une telle évolution politico-économique au cours des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, par son originalité, son identité, sa permanente ouverture à l'extérieur, caractérisée par l'intensité de son industrialisation et par l'importance de son exportation de produits et de services.

Cette progression économique au XIX<sup>e</sup> siècle du Pays de Neuchâtel, qui en avait fait l'une des régions au produit national le plus élevé à l'époque est due, elle aussi, à des acteurs économiques efficaces et prestigieux dans l'artisanat, l'industrie et le commerce international, suivie de dynasties conduites par l'esprit d'initiative et sachant assumer des risques, qui égalaient — compte tenu des circonstances respectives — en importance et en gravité, les risques que comportent l'économie et les relations internationales du temps présent<sup>6</sup>.

Cet exemple n'est évidemment pas unique en Suisse. Néanmoins, l'histoire du Pays de Neuchâtel, fortement marquée par son identité, l'évolution de ses liens avec les Confédérés, son association à la Confédération dès 1815, par sa présence toujours active et performante sur le plan international, la qualité de ses produits et de ses services, sa sensibilité prononcée aux courants économiques, le rend particulièrement apte à comprendre l'importance des mutations technico-économiques, le prédestine à en relever les défis et à en saisir les opportunités.

---

<sup>4</sup> Cf. « Une politique régionale pour les années quatre-vingt » de Ernst A. Brugger, directeur du programme national de recherche sur les « problèmes régionaux en Suisse ».

<sup>5</sup> Voir dans le même sens l'énoncé d'un des trois principes, selon M. Remigio Ratti, professeur en économie régionale et des transports à l'Université de Fribourg et directeur de l'Office de recherche économique du Tessin, qui doivent orienter ou réorienter la politique régionale. En Suisse « la question régionale doit absolument être vue en dynamique et en considérant les différentes échelles — internationales, nationales ou interrégionales — des problèmes et des espaces économiques. Cela doit exclure toute attitude de repli sur soi, d'esprit de clocher. Le passage d'une stratégie de revendication à celle de l'interprétation du rôle d'une région avec ses potentialités dans un processus de développement largement ouvert et conditionné par l'extérieur doit intervenir.

<sup>6</sup> Une histoire économique complète du Pays de Neuchâtel, si riche en enseignements, fait encore aujourd'hui défaut.

La monoculture horlogère, qui a caractérisé le canton de Neuchâtel — et d'une manière générale l'Arc jurassien — la vulnérabilité qui en est résultée, le retard pris dans les applications de la microélectronique en dépit des recherches fructueuses — antérieures aux résultats japonais — du Centre électronique horloger (Neuchâtel) ont été autant de leçons salutaires.

Ainsi le Pays de Neuchâtel est devenu parfaitement conscient de la mouvance des techniques modernes et de leurs productions, des atouts que possèdent de ce fait des entreprises, moyennes ou petites spécialisées, de la nécessité d'introduire aux côtés des firmes endogènes des entreprises nouvelles, maîtrisant les techniques perfectionnées et disposant d'un marketing adapté.

L'existence antérieure — prestations de pionniers d'il y a plus de cinquante ans — d'un premier centre de recherche et de développement communautaire, le *Laboratoire suisse de recherches horlogères* (LSRH), suivie dans les années 1960 de la création du premier centre de recherche et développement électroniques, le *Centre électronique horloger S.A.* (CEH), associés aujourd'hui dans le complexe de la *Fondation suisse pour la recherche en microtechnique* (FSRM) et du *Centre suisse d'électronique et de microtechnique S.A.* (CSEM), la naissance au sein de l'Université, en 1975, de l'*Institut de microtechnique* dotent le Pays de Neuchâtel, l'Arc jurassien de l'infrastructure technico-économique indispensable à la diversification de leurs économies, à leur renouvellement.

Tant par leurs caractères propres que par leurs institutions de recherche, d'éducation et de formation qui y sont localisées, le Pays de Neuchâtel et l'Arc jurassien disposent de quelques-uns des atouts fondamentaux qui doivent leur permettre, dans le cadre d'une politique de promotion économique conduite par les entreprises privées et appuyées par les pouvoirs publics, de répondre aux exigences technologiques actuelles et futures.

### **La raison d'être d'une politique régionale renouvelée, liée à un fédéralisme moderne**

Le professeur Gaston Gaudard, dans ses exposés et ses publications, a présenté à plusieurs reprises les processus de la concentration économique en Suisse au cours de ces dernières décennies et décrit ses conséquences sur les équilibres socio-politiques de la Suisse dans le temps présent<sup>7</sup>.

Avec raison, le professeur Gaudard déclare qu'une persisante concentration économique (industrie et services) conduirait inévitablement à une non-concordance flagrante des zones économiques et des espaces cantonaux dans le cadre de la Confédération, à une disparité des sphères d'action économique d'avec les frontières cantonales.

Il pourrait en résulter, si l'on n'y prenait pas garde, un affaiblissement du nécessaire *partnership* entre les centres de décisions économiques et les autorités politiques cantonales dans l'exercice réel des droits et des attributions, qui leur sont reconnus par les constitutions fédérales et cantonales.

---

<sup>7</sup> Cf. «La Suisse menacée par la concentration économique» de M. Gaston Gaudard, professeur à l'Université de Fribourg et directeur du Centre de recherches en économie de l'espace de la même université.

A la répartition dans l'espace des fonctions publiques (Confédération, cantons et communes), condition jugée indispensable à l'équilibre politique suisse et à l'exercice d'une démocratie fédéraliste et directe, doit correspondre un certain étalement des activités économiques.

On ne saurait militer en faveur d'un fédéralisme politique constructif, rééquilibrant les rapports de force Confédération/cantons, faisant un plein usage des compétences cantonales, mettant en œuvre les types de coopération intercantonale destinés à résoudre des problèmes communs à des régions limitrophes en lieu et place de solutions centralisatrices, on ne saurait promouvoir ce fédéralisme novateur d'une manière réaliste et convaincante, tout en négligeant de prendre en sérieuse considération l'étiollement, l'affaiblissement, la vulnérabilité croissante de la substance économique indispensable dans telle ou telle région, dans tel ou tel canton.

De même, l'intérêt du citoyen à la vie publique de son canton, de sa commune ne peut être sauvegardé, renforcé à l'avenir, s'il doit constater dans le même temps le déphasage croissant des centres de décisions économiques et politiques, l'amenuisement, sinon des compétences formelles des cantons, mais de leur efficacité dans la vie quotidienne.

\*

Au renouveau concret du fédéralisme doit donc correspondre une résurgence des activités économiques, de l'esprit d'entreprise qui doit les susciter et les animer, facilitée par l'existence des facteurs matériels et d'un climat promotionnel indispensables, conditions que doivent rassembler économie privée et pouvoirs publics, associés dans un *partnership* permanent — non pas seulement occasionnel en temps de crise — en vue d'un effort, d'une action reconnus d'intérêt commun.

Si les problèmes, nés de la concentration économique qui s'est développée jusqu'ici, se sont posés, certes avec des intensités diverses, à la plupart des Etats européens, il n'en demeure pas moins qu'ils revêtent une importance inégale dans un pays tel que la Suisse.

### **La mise en œuvre des politiques régionales en Suisse**

Si l'initiative, la responsabilité d'investir doit demeurer le fait des entreprises, il n'est pas moins évident que la multiplicité, la diversité des conditions extérieures à l'entreprise qu'il faut réunir (fiscalité, énergie, formation/perfectionnement, voies et moyens de communications) pour assurer à l'entreprise moderne un climat de développement requièrent l'étroite et permanente coopération de l'économie privée, des organisations professionnelles, d'une part, et des détenteurs de fonctions et de compétences, tels les pouvoirs publics, les organisations mixtes, les régies, les institutions d'enseignement général et professionnel, d'autre part.

Cette coopération, pour qu'elle soit fructueuse, pour qu'elle permette de préparer et de réaliser en temps utile les adaptations nécessaires en objectifs et structures que commande l'évolution de l'économie, implique que chacun des partenaires, dans les domaines de compétence qui lui incombent en raison même des règles de l'économie de marché qui nous régissent, assume pleinement ses responsabilités, sous peine de vider de toute signification le

système de l'économie libérale de son efficacité et l'esprit de coresponsabilité qui doit inspirer les rapports entreprises/pouvoirs publics.

En raison même des mutations permanentes et diverses, malaisées à apprécier dans leurs conséquences, cette coopération, sur le plan régional, pourra plus facilement faire montre de la flexibilité requise, si elle sait utiliser les potentialités du canton, de la région, s'ouvrir à une extension interrégionale toutes les fois que la nature, la dimension des problèmes, leurs solutions l'exigent (formation, recyclage spécialisé, voies et moyens de communications, banques de données, centres de recherche-développement).

\*

Dans un pays, tel que le nôtre, les politiques régionales devront à l'avenir, plus que dans le passé, trouver leurs compléments naturels dans les politiques interrégionales. Trop longtemps, on a préféré recourir à la méthode «verticale», Confédération/canton, avec ses conséquences centralisatrices inévitables, pour résoudre des problèmes régionaux importants et renoncer à la méthode «horizontale», interrégionale ou intercantonale.

La première a été jugée, en effet, plus profitable tant que la situation financière de la Confédération le permettait; la seconde, plus malaisée à utiliser puisque devant être négociée et comporter un équilibre, parfois délicat à fixer, des prestations et des échanges entre les cantons contractants.

\*

La politique régionale, se traduisant en particulier aujourd'hui dans la création, la diversification et son encouragement, doit comporter la réunion de conditions matérielles et psychologiques (de l'importance d'une vie culturelle!). Elle doit être aussi, pour être fructueuse, continue dans la poursuite de ses objectifs généraux, flexible dans l'orientation de ses actions, toujours soucieuse de promouvoir, de renouveler la capacité d'innovation de la région, notamment par la formation, le perfectionnement, le recyclage des métiers et des carrières, par l'échange organisé et intense d'échanges d'informations, d'expériences.

C'est ainsi que l'adaptation de l'enseignement, l'ouverture de cours spécialisés, l'organisation de colloques en vue d'assimiler de nouvelles techniques de production (par l'informatique, l'automatisation) sera plus aisée à organiser régionalement grâce au dialogue entre responsables.

\*

Si la politique régionale doit être sérieusement motivée dans ses objectifs, continue dans son action, elle doit être aussi globale dans son impact, si elle veut être autre chose qu'un secours apporté à un secteur économique menacé, une politique de l'«a posteriori».

Elle doit prendre en considération l'ensemble des activités économiques — industries, services, etc. — et des instruments qui les font fonctionner ou qui en facilitent leur exercice.

Il en est ainsi tout particulièrement des voies et moyens de communications, des orientations qui leur sont données, de leurs parcours, de leur mode d'exploitation<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Cf. en particulier à ce sujet: «Les transports et la région», actes de la Table ronde de l'Association de science régionale de langue française, du 12.10.1983, édités par M. Gaston Gaudard, professeur à l'Université, Centre de recherches en économie de l'espace de l'Université de Fribourg, Ed. universitaires, Fribourg, p. 237 ss, les «Transports et la région: synthèse» du professeur Gaudard.

Si, au XIX<sup>e</sup> siècle, les initiateurs des activités économiques, industrielles, commerciales et bancaires et les promoteurs et les constructeurs des réseaux de chemins de fer ont été souvent les mêmes ou étaient unis par des liens d'intérêt, l'organisation contemporaine des chemins de fer européens a évidemment mis fin à de telles communautés d'intérêt.

Pensons aux promoteurs de la première pénétrante transfrontalière du « Franco-Suisse », du Jura-Simplon et de combien d'autres lignes à voie normale et étroite en Suisse, aux conceptions qu'a encore défendues l'un de nos éminents hommes d'Etat, Numa Droz!

Compte tenu de cette modification fondamentale du régime des transports ferroviaires, l'économie privée se comporte à leur égard et vis-à-vis de leurs responsables exclusivement comme utilisateur, consommateur de transport, se souciant exclusivement des conditions de transport (confort, prix, horaire). Elle a souvent négligé d'examiner les effets à moyen terme d'une infrastructure inadaptée aux exigences modernes du transport de marchandises et de personnes, d'une politique d'exploitation non renouvelée, des modifications qui interviennent dans le flux des trafics.

Si la gestion centrale des chemins de fer s'est naturellement imposée, il n'en demeure pas moins que les directions des arrondissements coexistent, indépendamment des chemins de fer qui sont privés.

La renaissance des politiques régionales, les leçons de récentes crises économiques, la mobilisation des forces économiques qui en est résultée, ont suscité un renouveau d'intérêt des régions à l'égard de l'exploitation des chemins de fer, de leur avenir, de l'orientation des trafics.

La nécessité, qui est celle des CFF, de repenser leur réseau, construit principalement au siècle dernier, les principes fondamentaux de leur gestion, en considération de la concurrence des moyens de transport, de leur exploitation, a conduit à l'élaboration successive des nouvelles transversales ferroviaires (NTF), de Rail 2000.

Ces programmes posent à nouveau aux cantons, tout au moins à plusieurs d'entre eux, des problèmes tout différents par leur nature, leur importance et leurs conséquences directes ou indirectes sur les économies régionales que ceux qu'ils ont eu l'habitude de traiter au cours des dernières décennies.

A lui seul, pour ne citer qu'un exemple, le sort différent, qui serait réservé selon les programmes de Rail 2000, à la ligne centrale ouest-est — Zurich-Berne-Fribourg-Genève — et à la ligne, dite du Pied du Jura, avec sa fourchette Bâle et Zurich, pose un problème capital pour l'Arc jurassien en général, le canton de Neuchâtel en particulier.

Il mérite d'être de suite étudié et résolu, sous peine de voir les politiques régionales mises en œuvre par l'Arc jurassien grevées d'un sérieux handicap.

Le réseau des autoroutes, tel qu'il a été établi, représente<sup>9</sup> une expérience qu'il importe de ne pas oublier.

Cette politique des communications, que toute politique régionale doit à l'avenir intégrer, implique une prise de conscience en temps utile de la région, si besoin un réajustement de

---

<sup>9</sup> Il en est de même des nouvelles traversées alpines pour la Suisse centrale ou la Suisse orientale.

concepts régionaux au profit d'un concept interrégional économiquement motivé, l'insertion de ce dernier, par voie de négociation, de coopération, de cofinancement — si besoin — dans l'ensemble de la politique ferroviaire suisse interne — tel que Rail 2000 aménagé — et international — lignes du «Franco-Suisse», du Simplon — pour la Suisse romande.

Les relations ferroviaires de l'avenir en Suisse et en Europe doivent être prises dès maintenant en sérieuse considération.

\*

Il en est de même des télécommunications de l'avenir, de leur rôle de véhicules des communications les plus diverses et de leur développement, liés à celui de l'informatique.

Une région, qui ne saurait pas dès aujourd'hui s'assurer la mise à disposition des instruments les plus modernes de télécommunications, verrait, tôt ou tard, son développement, sa compétitivité compromis.

Nous devons aujourd'hui même en être conscients et agir en conséquence.

\*

Cette globalité d'une politique régionale s'impose dans de nombreux autres secteurs de la vie publique et économique.

La nécessité de liens étroits de coopération entre les *centres de formation, de recherche-développement et de l'économie* n'est plus à démontrer.

Les exemples de succès obtenus par diverses régions en Europe, aux Etats-Unis, où une stratégie commune de développement, portée par une concertation permanente des actions, sont présents à nos esprits et sont convaincants.

\*

Nous nous contenterons donc de mentionner le cas des *sources de financement*.

A défaut de capacités d'autofinancement régionales suffisantes, un redéploiement, une résurgence d'activités économiques ne sont durables que dans la mesure où il existe des sources de financement sur place ou des relations suffisamment étroites entre les régions et les centres financiers nationaux. Il faut se soucier de prévenir en temps utile le divorce, qui peut intervenir entre les développements escomptés en matière industrielle sur le plan régional et l'accueil qui leur sera réservé par les centres de décisions des concentrations financières.

Le développement des activités industrielles régionales implique l'accompagnement de sociétés de services.

\*

Des problèmes analogues peuvent se poser dans les relations suivies à entretenir entre les *centres de recherche universitaires ou non universitaires* et les *groupes industriels régionaux*.

S'il est nécessaire de les doter en personnel qualifié souvent rare, en équipements perfectionnés et onéreux, si par voie de conséquence il est nécessaire d'éviter leur multiplication dans les mêmes disciplines, il est non moins indispensable de les relier étroitement aux centres industriels régionaux, d'installer des manières de courroies de transmission entre les premiers et les seconds.

## **En guise de conclusion**

De même que les autorités tentent aujourd'hui, au milieu de grandes difficultés, de réajuster la répartition des tâches et des compétences de la Confédération et des cantons, de leurs charges et de leurs revenus, de même il est devenu possible et nécessaire, au niveau des pouvoirs publics fédéraux et cantonaux, comme au sein des organisations suisses et régionales, représentatives de l'économie privée, de procéder à l'examen des politiques régionales coexistantes, de leurs objectifs, de leurs instruments, de leurs résultats escomptés ou enregistrés, de leurs rapports avec la politique économique, intérieure et extérieure de la Suisse.

\*

Je souhaite que ce survol rétrospectif et prospectif des politiques régionales et interrégionales suisses puisse contribuer à faire prendre conscience de leur raison d'être, de leurs potentialités, de leurs naturelles limites, comme des conditions de leur efficacité dans l'intérêt des cantons et de la Suisse dans son ensemble complexe.